

SUNDEP INFOS

LA BREVE DU SYNDICAT SOLIDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Alors qu'une "chasse aux sorcières islamo-gauchistes" vient de s'ouvrir aux portes de nos universités, une enquête de l'Ifop montre la vision qu'ont les jeunes de la laïcité, en 2021, en France. Ils/elles en ont une perception assez anglo-saxonne, plus inclusive qu'exclusive, et qui prône avant tout une égalité entre les cultes. Seule une minorité d'entre eux/elles semble penser que la laïcité doit faire reculer les religions dans la société. Pas encore de quoi envoyer au bûcher notre catéchisme républicain, mais matière à réfléchir, certainement.

Anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances...

La loi du 11 février 2005 énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible. La MDPH devient alors un maillon essentiel dans la mise en œuvre de cette loi.

Qu'en est-il aujourd'hui, 15 ans après ?

Pour le SUNDEP Solidaires qui représente de nombreuses et nombreux AESH, le compte n'y est pas ! Quelle politique est mise en place pour mutualiser les moyens ? Nos militant.es sur le terrain font état d'une dégradation des conditions d'accueil et de travail des AESH, dont le nombre d'heures en accompagnement diminue. L'amélioration des conditions d'accompagnement ne peut être dissociée des conditions de travail des personnels AESH.

Le SUNDEP Solidaires se bat et revendique toujours un VRAI statut pour les AESH, avec ses missions propres, sa spécialisation et un temps de travail adapté.

Écoles ouvertes quoi qu'il en coûte : de quoi en bavrer pour les enseignant.es... !

Confinement, reconfinement, semi confinement, couvre-feu, télétravail, si tout le vocabulaire pandémique de ces dernières semaines est à géométrie variable, il existe tout de même une constante dans ce monde indécis et hésitant : celle du maintien de l'ouverture de établissements scolaires, coûte que coûte et quoi qu'il en coûte. Ce postulat de base repose sur une théorie énoncée fin janvier par J.M. Blanquer : « il n'est pas du tout démontré que l'on se contamine davantage en milieu scolaire qu'en dehors ». Pourtant, on constate une augmentation des contaminations d'élèves depuis la rentrée de janvier, et que celles-ci repartent également à la hausse depuis la rentrée des vacances de février de la zone C. Toutefois, le corps enseignant se sent rassuré : des tests salivaires en masse sont prévus, 300 000 réalisés dès la mi-mars, sans que leur procédure ne soit clairement indiquée : une habitude nommée démerdentiel au MEN. Mais alors, cette politique volontaire du maintien des écoles ouvertes augure-t-elle d'une vaccination ciblée et prioritaire des enseignant.es ? « D'ici mars au plus tard », selon une autre théorie du

ministre de l'Éducation nationale. Il semblerait que le plus tard fût de mise puisque, aujourd'hui, seuls les soignants, les pompiers et les personnes âgées de plus de 50 ans avec des vulnérabilités, ont accès au vaccin en France.

Pas d'exigence de masques protecteurs, pas de priorité pour la vaccination pour les volontaires, pas d'augmentation des salaires, pas d'amélioration des conditions de travail, pas de respect... Bref, beaucoup de sacrifices pour ces « premiers

et premières de corvée » que sont devenu.es les enseignant.es depuis un an, exactement.



Les femmes et les hommes dans l'EP : un secteur conforme en termes d'inégalités sexuées.

En moyenne, les femmes gagnent 28,5 % de moins que les hommes ; c'est en tout cas ce que l'on peut lire, en mars 2021, sur le site de l'observatoire des inégalités. À temps de travail et poste équivalents, l'écart de salaire est de 5,3 %.

Quid des enseignant.es ? À travail égal, salaire égal ? Cette équation n'est pas plus équilibrée dans le domaine de l'enseignement. Le salaire net moyen des femmes y demeure inférieur à celui des hommes dans le 1^{er} comme dans le 2^d degré : dans l'EP, les différences sont respectivement de l'ordre de 110 euros et 130 euros. Si les enseignantes travaillent plus à temps partiel que les enseignants, cette organisation ne constitue pas la seule explication. C'est l'évolution des carrières des un.es et des autres qui caractérise le mieux ces disparités : plus de certifiées, moins d'agrégées, plus de professeures des écoles, moins de d'enseignantes en poste de direction d'établissements importants, moins d'accès à la hors-classe pour les femmes... et la liste n'est pas exhaustive.

La situation des professeur.es des écoles est la plus représentative de ces inégalités sexuées : une prééminence féminine et des carrières à deux vitesses entre les hommes et les femmes. Plus brillantes à l'écrit du concours de recrutement, *in fine*, elles y sont comparativement moins admises à l'issue de l'oral que les hommes. Ou les hommes sont plus brillants que les femmes à l'oral, ou ils profiteraient d'une discrimination positive lors de l'admission. Une étude afin de comprendre un éventuel biais sexiste resterait à mener en la matière. Encore faudrait-il s'en donner les moyens.

En théorie, la grille de salaires est identique, quel que soit le sexe, l'avancement s'effectuant à partir de critères apparemment neutres comme le succès au concours et l'ancienneté dans le grade. Il est donc admis que les femmes peuvent aussi bien que les hommes bénéficier des possibilités de promotions existantes et accéder aux positions les plus valorisées. En théorie, car en 2021, en France, dans nos écoles et établissements scolaires, les enseignantes ne vivent pas cette réalité-là.

Le MEN fait des économies !

Ce sont successivement **212 millions**, **33 millions** et **393 millions** d'économies que le ministère a publiés au Journal officiel ces dernières semaines.

Il est difficile de savoir précisément sur quels postes budgétaires cet argent a été économisé, mais on aimerait bien en connaître le détail : quelle dépense prévue a été reportée, quels « engagements » n'ont pas été honorés ? Pour quelles raisons ?... On ne sait pas ce qui n'a pas été fait en 2020, et on ne sait pas non plus comment cet argent sera "engagé" en 2021, s'il sera destiné à des projets ajournés ou disponible pour d'autres. L'avenir nous dira peut-être ce que JM Blanquer fera de ces millions mais, s'il est en panne d'idées pour l'école, on peut lui en donner.

Et pendant ce temps là...

Pas moins de 69 % des enseignant.es ne seront pas revalorisé.es cette année. Ce sont essentiellement les profs débutant.es qui toucheront environ 100 € nets mensuels en plus, puis l'augmentation est dégressive jusqu'au 7^e échelon (environ 30 €).

Les autres devront se contenter de la prime d'équipement de 12,50 € mensuels, généreusement allouée pour, par exemple, payer l'encre de leur imprimante, en regardant leur pouvoir d'achat baisser cette année encore.

Mais J.M. Blanquer a un objectif : « que nous soyons au cours de la décennie 2020 un des pays qui paye le mieux ses professeur.es ». À ce sujet, de la marge il semble y avoir.